



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Module complémentaire de formation des officiers de sécurité

Institut national des hautes études
de la sécurité et de la justice (INHESJ)

1^{ère} session: Lundi 25 juin 2018

2^{ème} session: Mardi 27 novembre 2018

École militaire
PARIS





Module complémentaire de formation des officiers de sécurité

Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)

1^{ère} session : Lundi 25 juin 2018 - 2^{ème} session : Mardi 27 novembre 2018

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) intervient dans les domaines de la formation, des études, de la recherche, de la veille et de l'analyse stratégique en matière de sécurité intérieure, sanitaire, environnementale et économique ainsi que dans ceux intéressant la justice et les questions juridiques.

Les missions de l'institut sont multiples :

- réunir des responsables de haut niveau, magistrats et cadres appartenant à la fonction publique civile et militaire ainsi qu'aux différents secteurs d'activité de la nation, des États membres de l'Union européenne ou d'autres États, en vue d'approfondir en commun leur connaissance des questions de sécurité ;
- préparer à l'exercice de responsabilités des cadres supérieurs, français et étrangers exerçant leur activité dans les domaines de recherche couverts par l'institut ;
- promouvoir et diffuser toutes connaissances utiles en matière de sécurité intérieure, sanitaire, environnementale, économique et de justice. À cette fin, il coopère avec les autres organismes chargés de la diffusion des savoirs en matière de sécurité nationale, de défense et de justice.

Dans les domaines relevant de sa mission, l'institut peut conduire, seul ou en coopération avec d'autres organismes français ou étrangers, des études et des recherches. Il peut apporter son concours aux ministères et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

En liaison avec le ministre chargé de l'Enseignement supérieur, il contribue à promouvoir les enseignements universitaires portant sur les questions de sécurité intérieure, sanitaire, environnementale, économique, de droit et de justice.

Par ailleurs, l'institut est chargé d'étudier les évolutions statistiques de l'ensemble du processus pénal, les faits constatés par les décisions de justice, l'exécution des peines et des sanctions pénales ainsi que la récidive au sein d'une structure interne dénommée « Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales ».

Enfin, l'institut organise chaque année au titre de la formation plusieurs sessions nationales et des sessions régionales réservées aux « Jeunes ».



Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice
École militaire – Case n° 39
1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP

Contact : département Formation « Sécurité et Justice »

Capitaine Ghislain GATEAU-LEBLANC - ghislain.gateau-leblanc@inhesj.fr - 01 76 64 89 06

Site internet : www.inhesj.fr

Courriel : formation@inhesj.fr

Télécharger la
Convention de formation

Télécharger le
Dossier de candidature



Module complémentaire de formation des officiers de sécurité

Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)

1^{ère} session : Lundi 25 juin 2018 - 2^{ème} session : Mardi 27 novembre 2018

OBJECTIFS DU MODULE COMPLÉMENTAIRE DE FORMATION DES OFFICIERS DE SÉCURITÉ

Le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), autorité nationale de sécurité, propose, diffuse et fait appliquer et contrôler les mesures nécessaires à la protection du secret de la défense nationale. Afin de renforcer la chaîne de sécurité du secret constituée par les officiers de sécurité, le SGDSN et l'INHESJ s'associent pour proposer cette formation.

- Formation aux fonctions d'officier de sécurité ;
- Approfondir et compléter la formation de ce public par une approche globale des enjeux de sécurité ayant trait à la préservation du secret de la défense nationale ;
- Favoriser les échanges dans le cadre d'une formation généraliste regroupant des profils d'expérience et d'origine géographique hétérogènes ;
- Encourager le dialogue entre les participants et avec les intervenants au plus près des préoccupations communes, en décloisonnant les univers professionnels

ORGANISATION

Durée : Une journée

Lieu : Ecole militaire, Paris

Dates : 1^{ère} session : Lundi 25 juin 2018
2^{ème} session : Mardi 27 novembre 2018

Contenu : cycle de conférences avec des experts de la protection du secret de la défense nationale et des praticiens de la branche d'activité professionnelle concernée.

Les thématiques suivantes seront notamment abordées : la définition et la délimitation du secret, la gestion des informations et supports classifiés, la sécurité des biens et des personnes, la dimension pénale du secret de la défense nationale, et les autres réglementations de sécurité.

Télécharger la
Convention de formation

Télécharger le
Dossier de candidature

Les candidats admis à suivre le module complémentaire de formation des officiers de sécurité doivent assister à l'intégralité des activités proposées.



Module complémentaire de formation des officiers de sécurité

Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)

1^{ère} session : Lundi 25 juin 2018 - 2^{ème} session : Mardi 27 novembre 2018

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Session montée en association avec le SGDSN pour former aux responsabilités d'officier de sécurité.

Session prévue pour **40 stagiaires**

Public concerné :

Ce module complémentaire est conçu à l'intention des responsables de la protection du secret de la défense nationale, agents des services des hauts fonctionnaires de défense et de sécurité, officiers de sécurité et leurs adjoints, du secteur public ou privé, et plus largement pour toute personne en charge des questions de protection du secret de la défense nationale.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription à ce module complémentaire des officiers de sécurité s'élèvent à **300 euros** pour la journée de formation.

Les repas, déplacements aller / retour du domicile au lieu de la session ainsi qu'un éventuel hébergement sont à la charge des participants.

Les modalités de règlement des droits d'inscription sont précisées dans la convention.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle.

L'INHESJ est référencé dans Datadock.

Télécharger la
Convention de formation

Télécharger le
Dossier de candidature